Image not found or type unknown

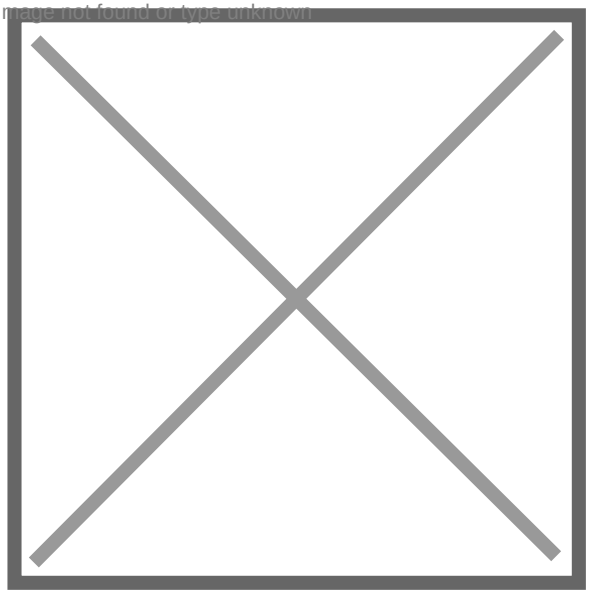

Un frere amoureux de sa demi soeur

Par **maverick62**, le **20/10/2013** à **17:45**

bjr
je voudrais connaitre les risques aussi bien pénal que civil sur le fait de l amour et le relation entre sœur et un frère je précise majeurs et relation consentie. Cette sœur risque t elle de se faire enlever l autorité parentale de ses enfants ?

Par **anne02**, le **21/10/2013** à **20:41**

La seule chose que je sais, est que le mariage est interdit mais ca m'étonnerais que cela soit puni par la loi.
Concernant les enfants sont ils a elle ? ou s'agit il de vos enfants a tous les deux ?
Etes vous frere et soeur de sang ou par famille recomposé ?

C'est sa demi-soeur, ils ont donc le même père ou la même mère ...

Par **maverick62**, le **22/10/2013** à **18:13**

notre famille a été éclaté je n ai jamais été élevé avec nous sommes issus de la même mère pas du même père nous nous sommes retrouvés il y a un an et demi et à la place d une relation fraternelle nous sommes tombés amoureux l un de l autre. Les enfants sont d elle par contre nous ne vivons pas sous le même toit et les enfants ne sont pas au courant de notre relation . Son mari la menace de lui faire enlever ses enfants. La question est , peut on lui enlever la garde de ses enfants pour une relation (incestueuse) je l ai mi entre parenthèse car

le mot est fort sachant que nous sommes tous les majeurs et consentant?

Même majeurs et consentants, c'est bien une relation incestueuse

Par **Lag0**, le **23/10/2013** à **07:55**

Bonjour,
Si votre demi-soeur compte divorcer pour vivre avec vous, le JAF statuera sur la garde des enfants.
Il y a de grandes chances que votre relation incestueuse entre en ligne de compte dans sa décision.

Par **maverick62**, le **23/10/2013** à **16:55**

on a décidé de vivre chacun chez soi en attendant la majorité des enfants. Les enfants sont au courant de rien et nous ne comptons pas les mettre au courant

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés